

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 09/09/2021

France Relance : UN PREMIER BILAN RÉUSSI POUR L'ADEME ET UNE FEUILLE DE ROUTE 2022 AMBITIEUSE

En septembre 2020, le Gouvernement présentait le plan « France Relance » à hauteur de 100 milliards d'euros pour redresser rapidement et durablement l'économie française, afin de faire face à la crise sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19. Dans ce cadre, l'ADEME opère pour le compte de l'État une enveloppe de 1,2 milliard d'euros issue de France Relance pour accélérer la transition écologique de l'économie. Depuis, elle a joué un rôle clé pour concrétiser rapidement ces ambitions dans les territoires, notamment par le soutien de nombreux projets portés par les entreprises, collectivités et associations qui participent à la transition écologique, poursuivant ainsi l'objectif de la France d'atteindre sa neutralité carbone d'ici à 2050. Un an plus tard, l'ADEME dresse son premier bilan et présente la manière dont elle finalisera le déploiement du plan France Relance en 2022.

« Les moments de challenge que représentent les épidémies comme celle que nous traversons sont aussi moteur de changement. Les entreprises et les collectivités doivent se saisir des opportunités apportées par France Relance pour accélérer leur transition écologique en décarbonant leurs procédés, en renouvelant leur offre, en optimisant les ressources et ainsi mieux préparer l'avenir. En effet, les derniers rapports du GIEC sont formels, les impacts du dérèglement climatique vont s'accélérer, et devenir palpables bien avant 2050 », explique **Arnaud Leroy, Président Directeur Général de l'ADEME.**

CHIFFRES CLÉS *(en date du 1er septembre)*

2052 structures aidées

82 grandes entreprises

149 associations

192 collectivités

1629 TPE/PME

24 dispositifs ouverts

282,5 M€ d'aides

LE SAVIEZ-VOUS ? LE BUDGET ANNUEL DE L'ADEME

Dans le cadre du Plan « France Relance », 30 milliards d'euros sont consacrés à la transition écologique et l'État a confié 1,2 milliard d'euros à l'ADEME. En ajoutant les 600 millions d'euros opérés par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) et 200 M€ apportés par l'Agence au titre du plan hydrogène, l'ADEME opère un budget de 2 milliards d'euros pour appuyer et contribuer à la Relance, ce qui revient à doubler ses capacités d'intervention en 2021 et en 2022.

Plus de 2 000 structures accompagnées en un an

Plus de 2 000 projets ont été sélectionnés par l'ADEME depuis septembre 2020 dans le cadre de France Relance. Cela témoigne ainsi du fort intérêt de nombreux acteurs économiques pour s'engager en matière de transition écologique. Quelle que soit la taille de la structure, le domaine d'activité ou encore la situation géographique des projets déposés, l'ADEME les accompagne pour leur délivrer conseils et financements (à hauteur de **282,5 M d'euros à date**).

Pour rappel, forte de son expertise scientifique et technique, l'ADEME a soutenu des initiatives sur les thématiques suivantes : **la décarbonation de l'industrie, le déploiement de l'hydrogène bas carbone, le recyclage des plastiques, la gestion des déchets et l'économie circulaire, la dépollution pour la reconversion des friches, les PME engagées dans la transition écologique, le tourisme durable et le bon diagnostic carbone en agriculture.**

L'ADEME poursuivra le déploiement de « France Relance » en 2022

France Relance donne à la France des moyens inédits pour contribuer à atteindre son ambition de neutralité carbone à horizon 2050. **Plusieurs dispositifs seront toujours disponibles en cette rentrée 2021. La dynamique enclenchée lors de cette première année va se poursuivre et s'accélérer d'ici la fin d'année 2021 et en 2022.**

L'économie en transition dans les territoires

Forte de son ancrage territorial, l'ADEME a réussi à déployer un accompagnement efficace et adapté aux enjeux locaux. En effet, grâce à l'appui des écosystèmes territoriaux pour faire rayonner les différents dispositifs, l'ADEME a accompagné 170 entreprises et collectivités par région en moyenne.

FOCUS SUR LES HAUTS-DE-FRANCE

Le groupe Etex, basé à Auneuil (60 – Oise), a pour volonté d'atteindre une réduction de 30% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2025. Etex produit des plaques de plâtre pour les acteurs du bâtiment. Ancrée dans son territoire, l'entreprise emploie 128 personnes en zone rurale.

Au-delà du projet de décarbonation sur le séchoir, Etex participe à la création d'un Eco Pôle industriel avec l'implantation d'une chaudière à combustibles solides de récupération et la création d'une unité de recyclage de ses matières premières.

L'opération concerne le remplacement du séchoir de l'usine de production de plaques de plâtre. Ce séchoir permet d'évaporer l'excédent d'eau dans la plaque de plâtre. Le nouveau séchoir aura une meilleure performance énergétique et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10%, dans la perspective de réduction de 30% à 2025 pour l'usine.

En outre, dans le cadre de l'AAP CSR, une nouvelle chaudière sera mise en place à proximité d'Etex avec un contrat de vente de chaleur pour les besoins de l'industriel.

Le dispositif associé

Le projet bénéficie d'une aide de 4,5 M€ dans le cadre de l'appel à projet AAP IndusEE 2020 de France Relance pour la décarbonation de l'industrie.

Gains environnementaux et économiques associés

Le nouveau séchoir permettra :

- Une économie d'énergie d'environ 32 GWh par an ;
- Une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 6000 t eq CO2 par an, soit 10% des émissions du site.

« Ce projet illustre la valeur ajoutée de France Relance car la dimension d'efficacité énergétique n'aurait pas été éligible dans le cadre du dispositif actuel du Fonds Chaleur. La dimension territoriale du projet, mise

en valeur par la démarche de création d'un Eco Pôle industriel est également un atout majeur de ce projet. Réduire les consommations énergétiques, et donc la facture, c'est renforcer la performance environnementale et économique des acteurs industriels et pérenniser leur outil de production. Moins de gaz à effet de serre, et plus d'emplois », explique Eric Vidalenc, directeur régional adjoint de l'ADEME Hauts-de-France.

FOCUS SUR L'ILE-DE-FRANCE

En contribuant au prolongement de la durée de vie des produits, le réemploi, la réparation et la réutilisation (RRR) constituent un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources.

Un des objectifs du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), adopté en novembre 2019 en Ile-de-France, est de doubler l'offre de RRR à destination des Franciliens d'ici 2031.

Depuis plusieurs années, à travers son fonds « Déchets et Economie Circulaire », l'ADEME IDF finance des projets de RRR à l'initiative d'associations, de collectivités ou d'entreprises. Ces projets concernent principalement des études de faisabilité, des travaux d'aménagement de locaux pour la création ou l'extension des structures du RRR ou des équipements nécessaires à leurs activités. Les structures aidées sont principalement issues de l'économie sociale et solidaire et peuvent intervenir sur les déchets ménagers et assimilés ou les déchets d'activités économiques dont les déchets du BTP.

En 2021, le nombre de projets de réemploi, réparation et réutilisation soutenus par l'ADEME IDF et les montants d'aide associés ont fortement augmenté grâce au renforcement des fonds permis par la mise en place de France Relance.

Le projet "Village du Réemploi"

Le projet de création du « Village du Réemploi » consiste à réunir un collectif d'associations (dont ressourceries, Emmaüs, Envie, recycleries) pour en faire un lieu emblématique du réemploi solidaire. Le village comprendra fin 2023 *a priori* un espace mutualisé de collecte des dons, des ateliers de revalorisation, des locaux dédiés à la vente de produits de seconde main, des ateliers de sensibilisation, etc. Au-delà de proposer une offre complète d'objets de seconde main, ce lieu offre la possibilité de développer la visibilité du réemploi et d'accroître la sensibilisation du grand public aux enjeux de nos modes de consommation sur l'environnement.

Ce premier lieu d'agrégation des grandes familles du réemploi en France permettrait, entre autres, d'éviter environ 1000 tonnes de déchets par an, dont plus de la moitié sera réemployée, et de créer une cinquantaine d'emplois, dont une majorité en insertion.

Le Village du Réemploi sera situé dans la ville de Montreuil, au sein du territoire d'Est Ensemble labélisé ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage). Le collectif d'associations du « Village du réemploi » s'est rassemblé au sein d'une foncière « la société de gestion du village du réemploi solidaire » créée pour l'occasion afin d'acquérir les surfaces, aménager les locaux et déployer le projet.

Le dispositif associé

Ce projet s'inscrit dans le cadre de France Relance (Investissement dans le réemploi).

Gains environnementaux et économiques associés

Les impacts attendus du Village du réemploi :

- 950 tonnes de déchets évités / an (dont 55% réemployés)
- Développement d'une activité économique générant 1,4 million d'euros / an
- Création de 40 à 50 emplois non délocalisables
- Lieu phare de sensibilisation aux enjeux du réemploi, recyclage, à la nécessité de changer nos modes de consommation, le Village du réemploi a l'ambition de contribuer à des changements d'usage importants sur son territoire.

« Afin de favoriser une économie plus circulaire en Ile-de-France, l'ADEME soutient notamment la création et le développement des structures du RRR. Avec France Relance, l'ADEME a pu aider de manière plus importante ces structures, souvent fragiles et pour lesquelles l'accessibilité du foncier est particulièrement difficile en cette région », explique **Jérémie Almosni, directeur régional de l'ADEME Ile-de-France.**

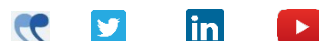
Aller plus loin :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)

ANNEXES – BILAN DÉTAILLÉ ET ILLUSTRÉ

LA DECARBONATION DE L'INDUSTRIE

Fonds alloués : **1,2 milliard d'euros** dont 0,6 milliard sur les procédés (en collaboration avec l'Agence de Services et de Paiement) et 0,6 milliard pour de l'aide au fonctionnement pour la chaleur renouvelable (opérés par l'Agence de Services et de Paiement). **L'ADEME contribue au financement des investissements industriels** dans les domaines de l'efficacité énergétique, l'électrification, l'adaptation des procédés, l'utilisation de sources de chaleur moins émettrices de CO2 comme la biomasse et les combustibles solides de récupération (CSR).

- Nombre de projets déjà sélectionnés : 56
- Investissements : 765 M€
- Fourchette aide moyenne/projet : 3,2 M€ par projet en moyenne

Projets vitrine :

VICAT – PROJET « ARGILOR » // XEUILLEY (54) – RÉGION GRAND EST

La production de clinker est la composante la plus émettrice de CO2 lors de la production de ciment. Le groupe Vicat investit dans des capacités de production d'argiles activées qui seront utilisées en substitution du clinker pour produire du ciment bas carbone. L'utilisation d'argile permet à la fois une réduction de la consommation d'énergie et une réduction des émissions de CO2 liées aux matières premières utilisées. **Le projet ARGILOR permettra à terme de réduire les émissions de CO2 du site de Xeuilley d'environ 48 000 tonnes chaque année, soit une réduction d'environ 16%.**

SWISS KRONO – PROJET « GREEN ENERGY SULLY » // SULLY SUR LOIRE (45) – RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Swiss Krono (anciennement Kronospan et KronoFrance) est une entreprise créée en 1988. A l'origine, l'usine produisait uniquement des panneaux de particules et panneaux de particules surfacés mélaminés. Dans les années 2000, l'usine s'est dotée d'une ligne de production d'OSB (Oriented Strand Board). Le procédé de fabrication des panneaux étant énergivore, l'entreprise souhaitait substituer le gaz par la biomasse afin de réduire les émissions de CO2 d'origine fossile. Une installation composée d'une chaudière biomasse de 55 MW utiles et d'un condenseur de fumées de 11 MW sera mise en place sur le site. La chaudière sera alimentée en grande partie par les connexes de l'usine (écorces, poussières et granulés). **Cet investissement permettra de couvrir les besoins thermiques du site à hauteur de 80% par la biomasse et d'éviter 30 500 tonnes de CO2 d'origine fossile par an.**

Dispositifs ouverts

- Décarbonation Industrie (DECARB IND) :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210628/decarb-22021-98>
- Le Guichet de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) prend en charge les projets d'un montant inférieur à 3 millions d'euros : www.asp-public.fr
- Chaleur Biomasse (BCIAT) : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210630/bciat2021-125>
- Énergie Combustibles Solides de Récupération (CSR) :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210315/energiecsr2021-49>

LE DÉPLOIEMENT DE L'HYDROGÈNE BAS CARBONE

Fonds alloués : 275 millions d'euros pour le déploiement de l'hydrogène bas carbone dont 75 millions d'euros issus de France Relance et 200 millions d'euros financés par l'ADEME. Ces fonds s'intègrent dans la stratégie Hydrogène du gouvernement annoncée en septembre 2020 en parallèle du plan « France Relance ». **L'ADEME aide les investissements et les équipements permettant le déploiement de l'hydrogène dans les territoires et de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité et sur les projets d'innovation.**

- Nombre de projets déjà sélectionnés : 19
- Investissements : 447 M€
- Fourchette aide moyenne/projet : 7,3 M€

Projet vitrine :

L'opération Rouen Vallée H2 vise à mettre en place un écosystème, centré sur la conversion à l'hydrogène de véhicules de transport en commun. Le projet s'articule autour d'un partenariat associant Valorem-DMSI et la Métropole Rouen Normandie. Une première station de production d'hydrogène par électrolyse sera construite dans l'un des dépôts de bus de la MRN. Cet électrolyseur sera alimenté en premier lieu par de l'électricité du réseau électrique d'origine renouvelable (contrat de garantie d'origine obtenu par PPA auprès d'un fournisseur). Ensuite lors de la mise en service d'un parc photovoltaïque en 2025 par Valorem, un nouveau contrat de vente d'électricité sera édité pour profiter de cette énergie renouvelable et locale. L'infrastructure alimentera également d'autres usages (entreprises d'ingénierie, mobilité légère). Il devrait permettre de réduire de 1 200 tCO2/an les émissions liées au transport public de la métropole.

Dispositifs ouverts

- Appel à projets « Eco-systèmes territoriaux hydrogène » :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>
- Appel à projets « Briques et démonstrateurs hydrogène » (PIA4) :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

LE RECYCLAGE DES PLASTIQUES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Fonds alloués : **0,5 milliard d'euros** pour le recyclage des plastiques et à l'économie circulaire et accompagner la trajectoire de transition fixée par la loi AGECL. **L'ADEME aide la production et l'incorporation de matières plastiques recyclées, la substitution des matières plastiques à usage unique, la réparation et le réemploi (0,2 Md€) ; le tri à la source, la modernisation des centres de tri et de recyclage, la valorisation des biodéchets, la gestion des déchets spécifiques (de la santé et du bâtiment) mais aussi la valorisation des déchets non recyclables** comme combustibles solides de récupération (CSR) pour la production d'énergie, etc. (0,3 Md€).

- Nombre de projets déjà sélectionnés : 378
- Investissements : 435 M€
- Fourchette aide moyenne/projet : 310 k€

Projets vitrine :

REPLACE // VIENNE LE CHATEAU (51) – GRAND EST

La start-up REPLACE a conçu un procédé ingénieux qui révolutionne le recyclage du plastique « contaminé ». L'entreprise a conçu et développé une ligne de production avec l'équipementier AISA qui leur permet d'obtenir une matière homogène et exploitable pour commercialiser de nouveaux objets recyclables. Le site final de production sera situé à 15 km à Vienne le Château (51). Ce projet innovant illustre les savoir-faire complémentaires des équipementiers et plasturgistes.

GREENRECUP - ARGENTEUIL (95) - ILE-DE-FRANCE

GREENRECUP' collecte et trie les déchets à la source ou les déchets en mélange (DIB) pour les envoyer vers les circuits de valorisation. En 2019, GREENRECUP' avait collecté 40 000 T/an de déchets valorisables et plus de 61 000 T/an de DIB pour plus de 800 clients franciliens, majoritairement industriels. Seuls 15% des déchets étaient valorisés, le reste envoyé en installation de stockage.

Pour mieux renforcer ces capacités de collecte et de tri, Greenrecup' a lancé le projet de modernisation du centre de tri DAE à Argenteuil.

L'installation de tri mécanisée prévue par GREENRECUP' sur son site d'Argenteuil renforcera le maillage de ce type d'équipement pour la région IDF, aux portes Nord-Ouest du Grand Paris. Cet équipement par ses performances élevées permettra d'atteindre un taux global de valorisation de 85% avec une capacité de tri de 85 000 tonnes par an. En outre, le centre de tri prévoit de créer 32 ETP.

En 2022, l'installation sera renforcée par une déchetterie dédiée aux professionnels évitant les coûts liés à la collecte et drainant des volumes supplémentaires de DAE.

Dispositifs ouverts

Plastique - L'ADEME propose un accompagnement aux acteurs de la filière à chaque étape de la chaîne de valeur.

- Soutien à l'intégration de matières plastiques recyclées lors de la transformation de la matière première en produits

> appel à projets « Objectif Recyclage PLASTiques - ORPLAST »

- Soutien aux solutions pour diminuer les emballages plastiques mis sur le marché et favoriser le réemploi des emballages, pour s'inscrire pleinement dans le cadre de démarches de prévention des déchets et pour une consommation plus responsable

> aides pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique

- Soutien à la création, extension ou modernisation de centres de tri/préparation de déchets pour une valorisation matière ou énergie

> Aide aux études préalables

> Aide aux investissements

Soutien aux projets d'unité de recyclage de déchets dont ORPLAST Régénération pour les déchets plastiques

> Aide aux études préalables

> Aide aux investissements

Biodéchets

- Soutien des collectivités à la mise en place du tri à la source et du traitement des biodéchets sur un territoire :

> subvention à une étude préalable

> financement de la mise en œuvre

- Soutien des acteurs économiques à la gestion des biodéchets :

> aides aux études préalables

> aides aux investissements

- Combustibles de récupération (CSR)

Soutien à la production de la chaleur à partir de combustibles solides de récupération, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement :

> appel à projets Énergie CSR

Autres Déchets

- DASRI – <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-equipements-desinfection-dechets-dactivites-soins-a-risques>
- Tri sélectif des emballages ménagers issus de la consommation hors foyers : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/deploiement-tri-selectif-hors-foyer>

Réemploi

- Soutien aux études pour connaître le potentiel d'une filière de réemploi, réparation et réutilisation sur votre territoire ou étudier la faisabilité d'une installation de collecte, de remise en état ou de réparation d'objets ou matériaux

> aides aux études préalables

- Soutien à la collecte, la remise en état ou la réparation d'objets/matériaux en vue de leur réemploi/réutilisation ou pour valoriser des invendus non alimentaires

> aides aux investissements

LA DÉPOLLUTION POUR LA RECONVERSION DES FRICHES

Fonds alloués : 60 millions d'euros répartis sur deux éditions d'un Appel à projet national pour la reconversion des friches polluées. **L'ADEME finance la reconversion de friches** afin de réhabiliter du foncier existant et éviter l'artificialisation des sols en finançant les études et les travaux de dépollution d'anciennes installations classées pour l'environnement (ICPE) ou sites miniers.

- **Nombre de projets déjà sélectionnés** : En France, 111 projets ont été retenus à l'issue de la 1ère édition de l'Appel à projet.
- **Investissements** : près de 30 M€ de subvention ont été accordés au national. L'investissement sur cette 1ère édition représente l'équivalent de 5 années d'aide de l'ADEME hors France Relance sur ce volet reconversion des friches.

Projets vitrine :

Collège Saint-Exupéry // VINCENNES (94) – ILE DE FRANCE

Le projet porté par le Département du Val-de-Marne, en partenariat avec la Ville de Vincennes, est un projet structurant pour le territoire visant à la réouverture du collège Saint-Exupéry. Cet établissement est fermé depuis fin 2017 sur décision de l'ARS en raison de la présence dans l'air de solvants chlorés due à la pollution des sols suite à des activités industrielles passées (traitement de métaux). Des opérations de déconstruction, de désamiantage et de dépollution des milieux impactés sont nécessaires préalablement à la reconstruction d'une partie du collège et la création de 54 logements dont 15 logements sociaux en remplacement d'une crèche attenante au collège. **Les opérations de remise en état subventionnées par l'ADEME à hauteur de 3,4 M€ visent donc à assainir la situation environnementale et permettre à terme, un retour des élèves sur un site exempt de tout risque sanitaire.** Il est à noter qu'une mobilisation à hauteur de 1,6 M€ du fond "Recyclage Foncier", piloté par le Préfet d'Ile-de-France, vient compléter le financement de l'opération permettant ainsi de combler le déficit opérationnel s'établissant à environ 5 M€.

Dispositifs ouverts

- Travaux de dépollution pour la reconversion de friches :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210713/friches2021-145>

LES PME ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fonds alloués : 80 millions d'euros pour les PME engagées dans la transition écologique. **L'ADEME apporte des financements**, sur la base d'actions éligibles, dans tous les domaines de la transition écologique et pour toutes les petites et moyennes entreprises recherchant une solution ou un équipement.

- Nombre de projets déjà sélectionnés : 1 426
- Investissements : 117 M€
- Fourchette aide moyenne/projet : 23 k€

Projets vitrine :

CYCLIK // LYON (69) – AUVERGNE RHONE ALPES

Cyclik est une TPE de 4 employés spécialisée dans la conception et la fabrication de vélos à assistance électrique (VAE) en bambou. Cette matière a des propriétés particulièrement adaptées à la confection de cadres de vélos et permet de remplacer les matériaux composites habituellement employés. La société opère à une échelle artisanale (15 à 20 vélos fabriqués chaque année) et souhaite augmenter sa production. Les dépenses présentées dans le cadre de l'appel à projets Entreprises Engagées pour la Transition Écologique (EETE) vise la conception et la mise en place d'un nouveau procédé de fabrication associé à des dépenses de commercialisation et la préparation à la levée de fonds.

AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO // BAYONNE (64) – NOUVELLE AQUITAINE

L'entreprise "Aviron Bayonnais Rugby Pro" souhaite structurer sa politique RSE et s'engager dans la transition écologique. Dans cette optique, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro travaille à la réalisation de son bilan carbone afin d'étoffer ses ambitions en matière de développement durable.

Dispositifs ouverts

Les dispositifs Entreprises Engagées pour la Transition Écologique (EETE) volet Innovation ou volet Tremplin ont atteint leurs objectifs et consommé les enveloppes qui leur étaient dédiées sur de nombreux types d'actions. Tremplin reste d'ailleurs ouvert jusqu'à fin 2021, pour une liste d'opérations éligibles restreintes. Le guichet se concentre désormais sur les études et investissements de France Relance dans les domaines suivants : études changement climatique, éco-conception, économie circulaire et gestion des déchets et investissements de chaleur et froid renouvelable pour les bâtiments industriels.

Ecoconception

L'ADEME propose aux entreprises françaises un pack d'aides exceptionnelles pour financer leurs démarches d'écoconception. L'objectif est d'accélérer la transformation des modèles de production et de consommation, et d'aboutir à la mise sur le marché de produits, biens et services à haute performance environnementale.

- Premiers pas en écoconception/ Certifications environnementales pour les TPE/PME
> Tremplin pour la transition écologique des PME

- Études et investissements :
> aides aux études
> aides aux investissements

LE TOURISME DURABLE

Fonds alloués : 50 millions d'euros pour soutenir les acteurs du secteur dans leur démarche vers un tourisme qui tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs. **L'ADEME apporte des financements pour les restaurants, hébergements et acteurs du slow tourisme situés en zone rurale et s'appuie sur l'accompagnement de partenaires relais et locaux.**

- Nombre de projets : 159
- Investissements : 7,7 M€
- Fourchette aide moyenne/projet : 23 k€

Projets vitrine :

L'AUBERGE DES TILLEULS // HEILLES (60) – HAUTS DE FRANCE

Au cœur du village de Heilles dans l'Oise, l'Auberge des Tilleuls est un bar-restaurant qui est l'unique commerce du village. Déjà engagé dans une démarche durable globale, l'établissement porte une attention particulière à son approvisionnement : l'intégralité des fruits et légumes vient de France métropolitaine et la moitié des producteurs locaux. Tout est cuisiné sur place et l'offre végétarienne représente 20 % de l'offre. Le Fonds Tourisme Durable permet à l'Auberge d'aller encore plus loin dans son engagement. Quelques exemples d'actions qui vont être réalisées grâce aux subventions du Fonds Tourisme Durable :

- Changer le matériel pour qu'il soit plus économe en énergie ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage ;
- Mieux valoriser les biodéchets ;
- Créer un potager (légumes et herbes aromatiques) ;
- Limiter le gaspillage alimentaire grâce à l'achat d'une machine de mise sous vide.

Dispositifs ouverts

- **Volet hébergement et restauration** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-ecologique>
- **Slow tourisme** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210722/slowtouris2021-155>

LE BON DIAGNOSTIC CARBONE

Fonds alloués : 10 millions d'euros pour le bon diagnostic carbone. L'ADEME apporte des financements pour la réalisation pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, d'un diagnostic carbone et d'un diagnostic du sol afin de leur permettre de s'engager dans la transition agroécologique.

- **Nombre de projets** : 38 projets lauréats, représentant entre 4 000 et 5 000 diagnostics chez des exploitants agricoles.
-